



## achat de voiture à particulier

Par **Raito**, le **06/08/2009** à **14:30**

Bonjour,

voilà, j'ai acheter une voiture a un particulier le 05/08/2009. Après un coup d'oeil, le véhicule a l'air en bon état général. le controle technique ok, le certificat de session en règle et en trois exemplaire et la carte grise barré avec date et heure...

Je rentre chez moi, mais au bout de 20km, la voiture tombe en panne, le moteur se met a fumer pour finalement prendre feu.

Plus de peur que de mal, mais ai-je des possibilités de me faire rembourser? Sachant que l'ancien propriétaire ne veux rien savoir...

Par **razor2**, le **06/08/2009** à **15:12**

Bonjour, seule solution pour vous: faire expertiser votre voiture à vos frais ou à ceux de votre protection juridique si vous en possédez une de par votre contrat d'assurance auto.

Prévenez le vendeur de la tenue de cette expertise en LRAR trois semaines avant, afin qu'il puisse s'y rendre ou s'y faire représenter.

C'est à vous d'apporter la preuve de cette expertise.

Si l'expert conclue à un vice caché et que l'acheteur refuse d'annuler la vente à l'amiable, vous devrez aller au Tribunal, en contentieux civil....

Attendez vous entre 1 à 3 ans de procédure..